La troisième catégorie de la Law Commission et la position de Singapour

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

La Law Commission of England and Wales a publié son rapport final sur les actifs numériques le 28 juin 2023 et un rapport complémentaire assorti d'un projet de loi le 30 juillet 2024. Sa recommandation centrale était de confirmer que la common law reconnaît une troisième catégorie de biens personnels (personal property), distincte des things in possession et des things in action. La loi devait lever tout doute sur le fait qu'une chose peut faire l'objet de droits réels même si elle ne relève d'aucune des deux catégories traditionnelles.[1] Cette recommandation a été mise en œuvre au Royaume-Uni par le Property (Digital Assets etc) Act 2025. Cette loi d'une seule section fait exactement ce que proposait le projet et laisse aux tribunaux le soin de déterminer quels actifs remplissent les conditions.[2]

Singapour a suivi une autre voie, et l'a fait délibérément. Jeyaretnam J connaissait le débat anglais lorsqu'il a rendu *ByBit*. Il a choisi de placer les crypto-actifs à l'intérieur de la catégorie existante des things in action, au motif que cette catégorie n'a jamais été fermée et qu'il n'était pas nécessaire d'imposer au droit un tertium quid.[3] Aucune

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

loi singapourienne n'est intervenue et, au 30 juin 2026, les travaux de réforme de la Singapore Academy of Law n'avaient débouché sur aucune proposition législative sur ce point.

La différence importe-t-elle ? Pour l'essentiel, non : qu'un jeton soit une thing in action ou relève d'une troisième catégorie, il peut faire l'objet d'une propriété, être détenu en trust, suivi, gelé et légué. Deux différences sont néanmoins réelles. La première concerne les règles propres aux things in action. La plus notable est la section 4(8) du Civil Law Act 1909, qui exige qu'une cession légale (legal assignment) d'une chose in action soit faite par écrit et notifiée au débiteur. Si un jeton est une thing in action sans débiteur, il n'y a personne à qui notifier. Les juridictions singapouriennes n'ont pas encore eu à décider si un transfert on-chain constitue une cession légale, une cession en equity ou un mode de transfert sui generis.[4] L'hypothèse de travail raisonnable, conforme à *ByBit*, est que le transfert on-chain lui-même transfère le titre. La section 4(8) est tout simplement inapplicable, faute de débiteur dont l'exigence de notification protégerait la position. La seconde différence concerne l'autorité persuasive : les décisions anglaises postérieures à la loi de 2025 raisonneront à partir d'une troisième catégorie légale, et les juridictions singapouriennes qui les citeront devront les transposer.

Perspective transfrontalière

Le droit suisse n'a jamais douté qu'un crypto-actif puisse faire l'objet de rapports juridiques. Il a refusé d'y voir une chose au sens des art. 641 ss du Code civil (CC) et traite les purs jetons de paiement comme des données sur lesquelles le détenteur exerce un « pouvoir de disposition de fait » (partie D, chapitre I). La réponse suisse aux lacunes qui en résultaient a été législative : le droit-valeur inscrit des art. 973d ss CO pour les jetons qui incorporent des créances et l'art. 242a LP pour la distraction dans la faillite. Singapour a comblé les mêmes lacunes par la voie judiciaire en traitant le jeton comme une thing in action. Pour un groupe détenant des actifs dans les deux places, la différence pratique est la suivante. Une revendication de jetons détenus par un dépositaire suisse en faillite se fonde sur l'art. 242a LP et aboutit si les jetons étaient attribués individuellement au client ou détenus collectivement et aisément attribuables. La même revendication contre un liquidateur singapourien

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

n'aboutit que si le client peut démontrer l'existence d'un trust, ce qui dépend des conditions d'utilisation et de la pratique de ségrégation de la plateforme (chapitres II et V). Lorsque le client peut choisir l'entité qui détient les actifs, cette différence doit peser dans son choix.

Notes

1. Law Commission, *Digital Assets: Final Report* (28 juin 2023). Law Commission, *Digital Assets as Personal Property: Supplemental Report and Draft Bill* (30 juillet 2024). ↩
2. Property (Digital Assets etc) Act 2025 (UK), section 1. ↩
3. *ByBit* [2023] SGHC 199, §§ [34]–[36]. ↩
4. Civil Law Act 1909, section 4(8) (cession absolue par écrit de toute créance ou autre legal thing in action). La question n'a pas été tranchée à Singapour. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.